



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mai, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes d'Azerat, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 19 mai 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	38
Votants :	42
Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Bertrand CAGNIART, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Philippe COLLAS, Stéphane ROUDIER, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Dominique BOUSQUET, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Dominique DURAND, Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Patricia FLAGEAT, Sébastien LUNEAU, Alexandra DUMAS, Patrick DELAUGEAS, Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE.

Suppléant : Victor MONTEIL représenté par Betty CHABANE, Mattia TRENTMONT représentée par Pascale LARUE, LAGORSE Jean-Michel représenté par Jean-Marie CHAMPAGNE.

Excusés : Jean-Marie CHANQUOI donne pouvoir à Jean-Pierre VERDIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Maud MANIERE donne pouvoir à Stéphanie PORTE, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Laurent PELLERIN, Jean-Michel LAGORCE, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Frédéric GAUTHIER, Coralie DAUBISSE-BOYER, Caroline VIEIRA CHEVALIER, Bernard BEAUDRY, Fabien JAUBERT, Jean-Yves VERGNE, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Régine ANGLARD.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI

Objet : Fixation du tarif de la redevance d'assainissement collectif à compter du 1^{er} juillet 2025

Vu, le contrat de concession de service public d'assainissement collectif conclu entre la CCTHPN et la société VEOLIA,

Vu, les modalités de rémunération de base du concessionnaire pour la gestion du service qui est indexée semestriellement.

Considérant que la part du concessionnaire est revue suivant la valeur des indices stipulés dans le contrat et amène une modification sur la part de la collectivité.

AR Prefecture

024-200041150-20250526-DE2025_056-DE
Reçu le 28/05/2025

Considérant que les redevances d'assainissement collectif communautaire sont fixées par le conseil communautaire, il est proposé de fixer les tarifs assainissement applicables à compter du 1er juillet 2025 comme suit :

→ **Communes en régie :**

Part fixe collectivité :		Part variable collectivité :	
AJAT	132 €	AJAT	1,65 €
AURIAC DU PERIGORD	132 €	AURIAC DU PERIGORD	1,65 €
AZERAT	132 €	AZERAT	1,65 €
BACHELLERIE (LA)	132 €	BACHELLERIE (LA)	1,65 €
BADEFOLS D'ANS	132 €	BADEFOLS D'ANS	1,65 €
BARS	132 €	BARS	1,65 €
CONDAT	132 €	CONDAT	1,65 €
COTEAUX PERIGOURDINS	132 €	COTEAUX PERIGOURDINS	1,65 €
LADORNAC	132 €	LADORNAC	1,65 €
GRANGE D'ANS	132 €	GRANGE D'ANS	1,65 €
LIMEYRAT	132 €	LIMEYRAT	1,65 €
NAILHAC	132 €	NAILHAC	1,65 €
PEYRIGNAC	132 €	PEYRIGNAC	1,65 €
SAINT RABIER	132 €	SAINT RABIER	1,65 €
SAINTE EULALIE D'ANS	132 €	SAINTE EULALIE D'ANS	1,65 €
SAINTE ORSE	132 €	SAINTE ORSE	1,65 €
VILLAC	132 €	VILLAC	1,65 €

→ **Communes en délégation de service public**

Part fixe				Part variable			
	Part Collectivité	Part délégataire	Total		Part Collectivité	Part délégataire	Total
Fossemagne	57,95 €	74,05 €	132 €	Fossemagne	0,72 €	0,93 €	1,65 €
Hautefort	57,95 €	74,05 €	132 €	Hautefort	0,72 €	0,93 €	1,65 €
Thenon	57,95 €	74,05 €	132 €	Thenon	0,72 €	0,93 €	1,65 €
Tourtoirac	57,95 €	74,05 €	132 €	Tourtoirac	0,72 €	0,93 €	1,65 €
Beauregard de Terrasson	57,95 €	74,05 €	132 €	Beauregard de Terrasson	0,72 €	0,93 €	1,65 €
Le Lardin Saint Lazare	57,95 €	74,05 €	132 €	Le Lardin Saint Lazare	0,72 €	0,93 €	1,65 €
Terrasson Lavilledieu	57,95 €	74,05 €	132 €	Terrasson Lavilledieu	0,72 €	0,93 €	1,65 €
La Feuillade	132,00 €	0	132 €	La Feuillade	1,65 €	0	1,65 €
Pazayac	132,00 €	0	132 €	Pazayac	1,65 €	0	1,65 €

Vu la proposition du bureau communautaire du 19 mai 2025,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Lionel ARMAGHANIAN, et après en avoir délibéré, **DÉCIDE :**

AR Prefecture

024-200041150-20250526-DE2025_056-DE
Reçu le 28/05/2025

- **D'ARRETER** les montants de la redevance d'assainissement collectif à compter du 1er juillet 2025 conformément aux tableaux ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à dire, faire et signer tout acte en relation avec cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 26/05/2025

Le Président,
Dominique BOUSQUET

~~Terrasson-Lavilledieu~~
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150=20250526-DE2025_056-DE
Reçu le 28/05/2025

